



POLITIQUE
AIDE FINANCIÈRE

CULTURE & ARTS





INTRODUCTION :

La Ville de Candiac, dans le cadre de sa politique d'aide aux artistes culturels de la municipalité, a établi une procédure afin de supporter les acteurs culturels locaux.

1. OBJET

- ❖ Encourager les artistes locaux en accordant une bourse à toute personne ou groupe de personnes exerçant une activité culturelle reconnue selon les critères établis ;
- ❖ Encourager les initiatives qui mettent en valeur l'identité culturelle de Candiac ;
- ❖ Contribuer à la vitalité du milieu culturel en soutenant des projets émergents et novateurs ;
- ❖ Encourager la réalisation de projets favorisant l'accès aux citoyens à ces œuvres.

1.1 ADMISSIBILITÉ

- ❖ La personne ou le groupe doit exercer une activité culturelle reconnue et répondre à tous les critères d'admissibilité ainsi que compléter le formulaire approprié avec les documents requis.
- ❖ Être résidant de Candiac. Pour les candidatures de groupe, au moins 50% des membres doivent être résidents de Candiac ;
- ❖ Être âgé d'au moins 6 ans au 1er septembre de l'année en cours ;
- ❖ Posséder le statut d'amateur, soit à titre d'étudiant pour les enfants, et pour les adultes gagner sa vie dans un domaine autre que les arts ou la culture.



1.2 CATÉGORIES ADMISSIBLES

Les catégories et activités admissibles, telles que reconnues par le Conseil des arts et des lettres du Québec sont :

- ❖ **Arts de la scène** : Théâtre, musique, danse, chanson, humour, variétés
- ❖ **Arts et lettres** : Écrivains et auteurs
- ❖ **Arts visuels** : Peinture, sculpture, photographie et dessin
- ❖ **Arts du cirque** : Cirque
- ❖ **Arts médiatique** : Cinéma et vidéo
- ❖ **Métiers d'art** : Bois, céramique, textile, cuir, métaux, verre et papier

1.3 MODALITÉS

- ❖ L'événement doit être présenté dans le cadre d'une activité grand public ;
- ❖ L'événement doit être sanctionné par un organisme ou une entreprise reconnus ;
- ❖ Toute demande de bourse doit parvenir, par écrit, à la Ville de Candiac au 59, chemin Haendel, sur le formulaire de demande de bourse ;
- ❖ Une seule remise de bourse par année est autorisée ;
- ❖ L'événement doit être tenu à la date et au lieu indiqués par le demandeur sur le formulaire de demande de bourse ;
- ❖ Cette bourse ne peut être jumelée à celle accordée dans le cadre d'un autre programme municipal ;
- ❖ La bourse sera accordée après l'événement ;
- ❖ Le formulaire de demande de bourse doit être reçu au moins un (1) mois précédant l'événement ;
- ❖ Toute activité liée à un sujet controversé sera exclue ;
- ❖ Les lois applicables doivent être respectées en tout temps.



1.4 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

- ❖ Remplir le formulaire prévu à cet effet et inclure les pièces justificatives ;
- ❖ Accompagner la demande d'un résumé (CV) de l'artiste ou du groupe ;
- ❖ Joindre une description du projet pour lequel l'aide financière est demandée ;
- ❖ Joindre une copie d'une preuve de résidence reconnue au formulaire de demande d'aide financière ;
- ❖ Si disponible, une copie de la revue de presse du groupe ou de l'artiste doit accompagner la demande.

❖ JOINDRE LES PIÈCES SUIVANTES :

- ❖ Arts de la scène (musique, chanson et danse) : DVD ou CD de l'œuvre ;
- ❖ Arts de la scène (théâtre) : DVD et/ou texte ;
- ❖ Arts visuels et métiers d'art : DVD ou CD incluant des images de l'œuvre ;
- ❖ Arts et lettres: copie manuscrite de l'œuvre.

1.5 ÉVALUATION DES DEMANDES

- ❖ Toute demande doit être analysée et validée par le Service des loisirs et la commission des loisirs avant d'être soumise au conseil municipal pour approbation ;
- ❖ La Ville répond par écrit à toute demande d'aide financière.



1.6 NON ADMISSIBLES

Les activités non admissibles sont :

- ❖ Les projets soutenus par le gouvernement du Québec ;
- ❖ Les projets soutenus par la Société de développement des entreprises culturelles ;
- ❖ Les projets soutenus par le Conseil des arts et des lettres du Québec ;
- ❖ Les projets visant le démarrage d'une entreprise.

1.7 BOURSES

L'aide financière accordée aux artistes est de :

- ❖ 200 \$ pour un événement local ;
- ❖ 350 \$ pour un événement régional ;
- ❖ 500 \$ pour un événement national ;
- ❖ 1000 \$ pour un événement international.



1.8 DÉFINITION D'ÉVÈNEMENT

- ❖ **Local :**
Évènement où est convié le public, d'une durée d'au moins 2 heures, pouvant s'échelonner sur plusieurs jours et dont la portée est locale.
- ❖ **Régional :**
Évènement où est convié le public, d'une durée d'au moins 2 heures, pouvant s'échelonner sur plusieurs jours et dont la portée est régionale.
- ❖ **National :**
Évènement où est convié le public, d'une durée d'au moins 2 heures, pouvant s'échelonner sur plusieurs jours et dont la portée est nationale.
- ❖ **International :**
Évènement où est convié le public, d'une durée d'au moins 2 heures, pouvant s'échelonner sur plusieurs jours et dont la portée est internationale.

1.9 VERNISSAGE, LANCEMENT DE LIVRE, DE CD/DVD

- ❖ Remplir les conditions d'admissibilité ;
- ❖ Une publicité annonçant l'évènement paraîtra sur le site web de la Ville ;
- ❖ Un local municipal, incluant la Maison Melançon, sera disponible et tarifé à 50% du coût ;
- ❖ Certains équipements pourraient être prêtés, selon le cas : système de son, micro...

Conformément aux lois en vigueur, l'artiste est tenu de déclarer le montant de l'aide financière qui lui est accordée.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Date de la demande: _____

VOTRE DEMANDE VISE:

ACTIVITÉS ADMISSIBLES:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Arts de la scène | <input type="checkbox"/> Arts et lettres |
| <input type="checkbox"/> Arts visuels | <input type="checkbox"/> Arts du cirque |
| <input type="checkbox"/> Arts médiatiques | <input type="checkbox"/> Métiers d'arts |

COORDONNÉES DU DEMANDEUR:

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Date de naissance: _____

Date(s) et lieu de l'événement: _____

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT:

ÉVÉNEMENT: Local Régional National International

DOCUMENTS À ANNEXER À CETTE DEMANDE:

- Document officiel attestant que vous participez à cet événement
- Preuve de résidence reconnue (bulletin scolaire, permis de conduire, etc.)
- Document(s) officiels(s) attestant la portée de cet événement (local, régional, etc.)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION:

Montant admissible: _____ \$ Respect des critères d'éligibilité: oui non

Raison: _____

Date de traitement : _____



POUR INFORMATION ET ADHÉSION

Ville de Candiac
Service des loisirs
Centre Claude-Hébert
59, chemin Haendel
Candiac (Qc) J5R 1R7

450 635-6020

